



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU NOUVEAU-BRUNSWICK Deuxième session, 60^e législature

FEUILLETON ET AVIS – Jour de séance 26
le mercredi 22 mars 2023

AFFAIRES COURANTES

Prière
Présentation d'invités
Déclarations de condoléances et de félicitations
Déclarations de députés
Questions orales (30 minutes)
Dépôt de documents
Déclarations de ministres
Présentation des pétitions
Réponses aux pétitions et aux questions écrites
Présentation des rapports de comités
Dépôt de projets de loi
Avis de motion
Avis d'affaires émanant de l'opposition
Motions ministérielles sur l'ordre des travaux de la Chambre
Votes par appel nominal différés
Affaires du jour

AFFAIRES DU JOUR

PROJETS DE LOI D'INITIATIVE MINISTÉRIELLE ET ORDRES MINISTÉRIELS

Motion 23 — L'hon. M. Steeves, appuyé par l'hon. M. Higgs, proposera, le mardi 21 mars 2023, la résolution suivante :

que la Chambre approuve en général la politique budgétaire du gouvernement.

Débat ajourné par M. Legacy.

Reprise du débat le jeudi 23 mars 2023.

COMITÉ PERMANENT DE MODIFICATION DES LOIS

24, *Loi modifiant la Loi sur les corporations commerciales*. L'hon. M^{me} Green.
27, *Loi modifiant la Loi sur les normes d'emploi*. M. Coon.

COMITÉ DES SUBSIDES

Budget de capital, 2023-2024

MOTIONS ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

Motions réglées

Motion 5 — L'hon. M. G. Savoie. Adoption de la motion le 28 octobre 2022.

Motion 15 — L'hon. M. Steeves. Débat sur la motion le 6 décembre 2022 ; adoption de la motion le 6 décembre 2022.

MOTIONS DES DÉPUTÉS DU PARTI MINISTÉRIEL

Motion 25 — M^{me} Bockus, appuyée par M. Turner, proposera, le mardi 20 décembre 2022, la résolution suivante :

que, par dérogation au Règlement de l'Assemblée législative et après l'adoption de la présente motion, cinq heures soient imparties aux délibérations à l'étape de la troisième lecture et à l'adoption des projets de loi 3, 10, 11, 13, 15, 19 et 21, rétroactivement au 13 décembre 2022, et que, à l'expiration du délai de cinq heures, sauf conclusion antérieure de l'étude, le président de la Chambre interrompe les délibérations et procède à chaque mise aux voix nécessaire pour donner suite aux ordres portant troisième lecture et adoption de ces projets de loi.

Motions réglées

Motion 18 — M. Ames. Débat sur la motion le 14 décembre 2022 ; adoption de la motion le 14 décembre 2022.

AFFAIRES ÉMANANT DE L'OPPOSITION

DEUXIÈME LECTURE DES PROJETS DE LOI D'INTÉRÊT PUBLIC ÉMANANT DE L'OPPOSITION

26, *Loi modifiant la Loi sur les relations industrielles*. M. Arseneau.

MOTIONS ÉMANANT DE L'OPPOSITION

Motions pouvant faire l'objet d'un débat

Motion 4 — M. Coon, appuyé par M^{me} Mitton, proposera, le jeudi 3 novembre 2022, la résolution suivante :

que l'Assemblée législative reconnaisse que la fracturation hydraulique et la combustion du gaz naturel libèrent des gaz dans l'air, principalement du dioxyde de carbone et du méthane, ce qui aggrave la crise climatique.

Motion 6 — M. K. Chiasson, appuyé par M. LePage, proposera, le jeudi 10 novembre 2022, la résolution suivante :

attendu que le gouvernement a annulé le Programme des droits de scolarité gratuits et le Programme d'allègement des droits de scolarité pour la classe moyenne, qui permettaient à de nombreux étudiants de s'inscrire dans un établissement postsecondaire ;
 attendu que la province a décidé d'annuler le programme Connexion NB-AE, qui aidait les étudiants à payer leur nourriture et leur logement pendant qu'ils poursuivaient leurs études ;
 attendu que le programme présenté par le gouvernement pour l'allègement des intérêts sur la portion provinciale des prêts étudiants ne favorise pas l'accès à l'éducation postsecondaire ;
 qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à présenter un programme d'aide complet pour appuyer l'accès à l'éducation postsecondaire.

Motion 9 — M. Coon, appuyé par M^{me} Mitton, proposera, le jeudi 24 novembre 2022, la résolution suivante :

attendu que de nombreuses personnes du Nouveau-Brunswick ont de la difficulté à composer avec une crise grandissante liée à l'abordabilité, pendant laquelle le prix de biens essentiels, notamment le logement, les provisions, le mazout et l'essence, a monté en flèche ;
 attendu que, au cours des neuf premiers mois de 2022, la Compagnie Pétrolière Impériale, CNR, Cenovus et Suncor ont annoncé des profits combinés de près de 30 milliards de dollars, soit le triple de leurs profits enregistrés au cours de la même période en 2021 ;
 attendu que, selon Bloomberg, la valeur nette patrimoniale d'Arthur Irving, président du conseil d'administration de Irving Oil, a augmenté de 1,16 milliard de dollars en 2022 ;
 attendu que, tandis que les profits des compagnies pétrolières et gazières augmentent de façon exponentielle, la population paie le prix fort pour faire le plein d'essence et de mazout ;
 attendu que, en réaction à la crise, d'autres pays, notamment des pays de l'Union européenne et le Royaume-Uni, ont instauré le prélèvement d'impôts sur les bénéfices exceptionnels, tandis que les États-Unis envisagent de le faire ;
 attendu que, en septembre, le secrétaire général de l'ONU, António Guterres, a appelé les dirigeants mondiaux à imposer l'industrie des combustibles fossiles, qui « profite de centaines de milliards de dollars de subventions et de bénéfices exceptionnels, alors que le budget des ménages se réduit et que notre planète brûle » ;
 qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le premier ministre provincial à demander au premier ministre du pays d'établir un impôt sur les bénéfices exceptionnels des pétrolières au Canada, dont les recettes seraient redonnées aux gens du Canada qui en ont le plus besoin.

Motion 11 — M. McKee, appuyé par M. Bourque, proposera, le jeudi 24 novembre 2022, la résolution suivante :

attendu que, dans la province, de nombreuses personnes du Nouveau-Brunswick s'inquiètent de leur difficulté et de celle des membres de leur famille à obtenir des services de santé cruciaux en temps opportun ;

attendu qu'il est largement reconnu qu'une grave pénurie de professionnels de la santé et de travailleurs de soutien en santé a plongé le système de santé du Nouveau-Brunswick dans une situation de crise ;

attendu que le défi doit être considéré comme une priorité absolue à laquelle nous devons nous attaquer sans tarder ;

attendu que de nombreux travailleurs de la santé de première ligne et organismes professionnels de la santé ont offert leurs idées et leurs conseils sur la meilleure façon de relever les défis dans notre système de santé ;

attendu qu'il est dans l'intérêt de tous de tenir compte des conseils et d'aller de l'avant avec un plan d'action exhaustif en matière de santé ;

attendu que la chef libérale, Susan Holt, a présenté un plan pour améliorer la prestation des soins de santé et s'attaquer à notre crise dans ce domaine ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à prendre les mesures suivantes :

1. relever les défis qui ont mené à la réduction et à la fermeture des services d'urgences par l'établissement de centres de soins multidisciplinaires dotés d'une équipe mixte de professionnels de la santé, fournir des fonds supplémentaires pour les soins communautaires après les heures de travail et pour la formation et le recrutement de professionnels paramédicaux,
2. traiter les travailleurs de la santé avec respect, offrir des salaires compétitifs, créer des incitatifs pour le maintien en poste et l'attraction des professionnels de la santé et assurer un milieu de travail positif qui tient compte de l'équilibre travail-vie personnelle,
3. élaborer une stratégie de recrutement énergique et ciblée qui vise les nouveaux diplômés et leur promet un emploi permanent à temps plein, offrir un allègement ciblé des frais de scolarité et des incitatifs à la formation pour les personnes qui commencent un programme d'études visant à combler les pénuries de main-d'oeuvre dans le secteur de la santé,
4. collaborer avec les établissements de formation postsecondaire et les associations professionnelles pour offrir de meilleures possibilités de formation et des programmes de recrutement efficaces,
5. travailler en tandem avec les collectivités à des stratégies et à des programmes de recrutement dans le domaine de la santé,
6. créer un bureau de recrutement du personnel de santé axé sur les résultats, ayant une orientation précise et des objectifs ciblés et assurant une reddition de comptes.

Amendement proposé par l'hon. M. Fitch, appuyé par l'hon. M. Crossman :
que la motion 11 soit amendée par la suppression, dans le paragraphe de la résolution, des mots « exhorte le gouvernement à prendre » et leur remplacement par « souligne que le gouvernement et les régies régionales de la santé ont pris ».

[Débat interrompu faute de temps]

Motion 13 — M. LePage, appuyé par M. C. Chiasson, proposera, le jeudi 24 novembre 2022, la résolution suivante :

attendu que la *Loi sur les langues officielles* a été adoptée au Nouveau-Brunswick en 1969,

avant même que le Canada n'ait adopté une loi sur les langues officielles ;
 attendu que le Nouveau-Brunswick est la seule province officiellement bilingue au Canada ;
 attendu que la Chambre des communes et le Sénat du Canada ont tous deux un comité permanent des langues officielles ;
 attendu que la *Loi sur les langues officielles* du Nouveau-Brunswick contient une exigence selon laquelle elle doit être révisée tous les 10 ans ;
 attendu que le gouvernement a reçu le Rapport de la Révision 2021 de la *Loi sur les langues officielles* du Nouveau-Brunswick ;
 attendu que l'opposition officielle accepte toutes les recommandations formulées dans le rapport des commissaires ;
 qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à établir un ministère des langues officielles.

Motion 14 — M. C. Chiasson, appuyé par M. LeBlanc, proposera, le jeudi 24 novembre 2022, la résolution suivante :

attendu que chaque parlementaire à l'Assemblée législative devrait avoir la possibilité de participer pleinement aux travaux de l'Assemblée législative ;
 attendu que les organes parlementaires, y compris l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick, se sont adaptés à la réalité de la pandémie de COVID-19 et ont modifié les règles de participation des parlementaires aux travaux parlementaires et législatifs et ont adopté l'utilisation de technologies permettant la participation virtuelle ;
 attendu que, une fois l'arrêté d'urgence levé, l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick a éliminé la possibilité pour les parlementaires de participer aux travaux de l'Assemblée législative au moyen de technologies virtuelles ;
 attendu que, dans certaines circonstances, il y a de nombreuses raisons impérieuses de permettre la participation à distance au moyen de technologies, notamment en raison des risques liés aux déplacements sur de longues distances par mauvais temps, de la maladie et des difficultés avec lesquelles sont aux prises des mères ayant un nouveau-né et des principaux fournisseurs de soins ayant des enfants qui ont besoin de services de garderie, lesquels ne sont peut-être pas disponibles à l'extérieur du foyer familial ;
 attendu que les femmes sont sous-représentées en politique et que le manque d'options pour participer aux travaux de l'Assemblée législative, notamment par voie virtuelle, peut constituer un obstacle à cet égard et décourager les femmes de se porter candidates à l'Assemblée législative, laquelle n'est pas considérée comme une institution « favorable à la famille » ;
 qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative ordonne au Comité permanent de la procédure, des privilèges et des hauts fonctionnaires de l'Assemblée d'envisager de proposer des modifications du Règlement qui permettraient la participation aux travaux de l'Assemblée législative au moyen de technologies virtuelles et de présenter à l'Assemblée législative dans un délai de deux mois un rapport assorti de recommandations sur les modifications.

Motion 17 — M. Coon, appuyé par M. Arseneau, proposera, le jeudi 1^{er} décembre 2022, la résolution suivante :

attendu que l'organisme sans but lucratif Canadians for Tax Fairness a constaté que, alors que des gens du Canada croulaient sous le poids de l'augmentation du coût de la vie, 123 des plus grandes sociétés du Canada ont évité en 2021 de payer 30 milliards de dollars en impôts ;
 attendu que, en 2016, selon la base de données de Statistique Canada intitulée Liens de parenté entre sociétés, les compagnies Irving au Nouveau-Brunswick étaient détenues par huit sociétés de portefeuille extraterritoriales situées aux Bermudes, un paradis fiscal notoire où le taux

d'imposition sur le revenu des sociétés est de 0 % ;

attendu que, selon les « Paradise Papers », des documents examinés par CBC News et Radio-Canada qui avaient fait l'objet d'une fuite, la famille Irving avait créé à l'étranger au moins cinq sociétés de portefeuille précédemment inconnues, qui n'ont jamais figuré dans la base de données fédérale de Statistique Canada et, pendant plus de quatre décennies, ont permis à la famille de transférer du Canada au paradis fiscal aux Bermudes des millions de dollars en profits ;

attendu que la famille Irving continue à éviter de payer des impôts au Nouveau-Brunswick même si ses compagnies obtiennent annuellement beaucoup de subventions et de subsides des gouvernements provincial et fédéral ;

attendu que le gouvernement du Nouveau-Brunswick essuie des pertes de millions de dollars en recettes fiscales lorsque des compagnies ont recours à l'évitement fiscal et à l'évasion fiscale à l'étranger ;

attendu que, en avril 2019, le ministre des Finances et du Conseil du Trésor a répondu, à l'Assemblée législative, qu'il ne savait pas combien de recettes fiscales sont perdues en raison des paradis fiscaux situés aux Bermudes auxquels ont recours les Irving et qu'il n'a pas été en mesure de fournir une liste des entreprises se servant de paradis fiscaux ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à interdire l'octroi de toute aide financière aux compagnies qui sont réputées avoir recours aux paradis fiscaux afin d'éviter de payer de l'impôt sur le revenu au Nouveau-Brunswick ou au Canada et que l'Assemblée législative constitue un nouveau comité permanent ayant comme mandat de convoquer des témoins et de demander la production de documents et de dossiers en vue d'enquêter sur les compagnies qui évitent ou éludent le paiement d'impôts au Nouveau-Brunswick.

Motion 19 — M. McKee, appuyé par M. Legacy, proposera, le jeudi 15 décembre 2022, la résolution suivante :

attendu que, à la fin du mois de novembre 2021, 609 décès dus à la COVID-19 avaient été enregistrés au Nouveau-Brunswick et que d'autres décès sont signalés chaque semaine ;

attendu que, en plus de la COVID-19, les infections par le virus respiratoire syncytial au Nouveau-Brunswick ont augmenté de 800 % par rapport à l'année précédente ;

attendu que, contrairement à ce qui se passe dans certaines autres provinces, les infections par le VRS ne font pas l'objet d'une surveillance ni d'avis au public en tant que maladie à déclaration obligatoire au titre de la *Loi sur la santé publique* ;

attendu qu'il est dans l'intérêt supérieur du public que soient fournis des renseignements à jour et des conseils au public sur les infections virales et les meilleurs moyens de prévenir les infections généralisées ;

attendu qu'il ne semble pas y avoir de critères établis qui dicteraient quand le suivi et le signalement des virus et d'autres maladies devraient avoir lieu ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à modifier la *Loi sur la santé publique* et ses règlements afin d'inclure le VRS comme maladie à déclaration obligatoire,

que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à veiller à ce que le bureau de la Santé publique fournisse régulièrement des mises à jour publiques, des conseils et des recommandations pour assurer la sécurité des gens du Nouveau-Brunswick et publie une stratégie globale de santé publique pour prévenir et réduire l'escalade des infections virales

et que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à veiller à ce que le bureau de la Santé publique adopte des politiques et des protocoles précis pour déterminer quand un virus ou d'autres maladies graves doivent faire l'objet d'un suivi, d'une déclaration et d'un avis au public.

Motion 21 — M. LePage, appuyé par M. Legacy, proposera, le jeudi 15 décembre 2022, la résolution suivante :

attendu que, dans le Rapport du vérificateur général du Nouveau-Brunswick, volume 2, audit de performance 2022, des problèmes importants ont été cernés en ce qui concerne la surveillance et la gestion du Fonds en fiducie pour l'environnement ;

attendu que, du fait des problèmes, le vérificateur général a formulé plusieurs recommandations à l'intention du ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux concernant la clarification des rôles et des responsabilités, la nécessité d'améliorer la planification, l'évaluation des projets et du rendement, la prise de décision fondée sur des éléments probants et la production de rapports ;

attendu que les recommandations visent à améliorer la gestion, la reddition de comptes et la transparence au sein du ministère en ce qui concerne le Fonds en fiducie pour l'environnement ;

attendu que, dans sa réponse aux recommandations du vérificateur général, le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux a indiqué qu'il ne ferait qu'envisager de mettre en oeuvre les recommandations relatives au résumé et aux rapports pour tous les projets financés par le Fonds en fiducie pour l'environnement et à l'élargissement des rapports pour inclure des renseignements géographiques sur les projets soutenus ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à veiller à ce que toutes les recommandations du vérificateur général relatives au Fonds en fiducie pour l'environnement soient mises en oeuvre.

Motion 22 — M. K. Chiasson, appuyé par M. C. Chiasson, proposera, le jeudi 15 décembre 2022, la résolution suivante :

attendu que des gouvernements dans le monde entier sont aux prises avec la réalité des changements climatiques et la nécessité d'envisager un changement transformateur pour faire face à leurs effets environnementaux, économiques et sociaux ;

attendu que l'élaboration d'une politique énergétique claire est cruciale pour examiner des questions clés comme le développement énergétique, la conservation de l'énergie et la nécessité de réduire les émissions de gaz à effet de serre ;

attendu que le gouvernement du Nouveau-Brunswick prend des décisions incohérentes en matière de développement énergétique sans bénéficier d'un plan énergétique complet qui devrait servir de guide pour la prise de décisions stratégiques axées sur un avenir durable ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à élaborer immédiatement une politique stratégique en matière d'énergie qui porte sur l'énergie verte, les énergies renouvelables, la réduction des gaz à effet de serre, l'atténuation des changements climatiques et l'efficacité énergétique

et que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à mettre en suspens toutes les décisions majeures de développement énergétique liées aux combustibles fossiles jusqu'à ce que la politique soit élaborée et qu'elles puissent être évaluées correctement dans le contexte de la politique.

Motion 24 — M. K. Chiasson, appuyé par M^{me} Thériault, proposera, le jeudi 22 décembre 2022, la résolution suivante :

attendu que les frais de scolarité pour les programmes d'éducation postsecondaire au Nouveau-Brunswick sont parmi les plus élevés du pays ;

attendu que le gouvernement provincial a annulé le programme Connexion NB-AE, qui aidait de nombreux étudiants à couvrir les coûts liés à la poursuite de leurs études postsecondaires ;

attendu que, en raison de l'augmentation du coût de la vie, de nombreux étudiants ont de la difficulté à se payer des études postsecondaires au Nouveau-Brunswick ;

attendu que la province du Nouveau-Brunswick connaît des pénuries de main-d'oeuvre dans les parties I, II et III des services publics, qui comprennent les ministères d'exécution (la fonction publique), le système scolaire public et le système de santé, respectivement ;

attendu que la fonction publique du Nouveau-Brunswick bénéficierait de l'offre de postes d'étudiants stagiaires dans les secteurs où il y a actuellement des pénuries de main-d'oeuvre et où l'on prévoit des pénuries de main-d'oeuvre futures ;

attendu que de nombreuses entreprises du secteur privé accueillent des étudiants stagiaires dans le cadre de programmes de formation coopérative afin de répondre à leurs besoins futurs en matière de main-d'oeuvre ;

attendu que les stages d'étudiants contribueraient également à fournir aux étudiants un soutien financier indispensable ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à élaborer un programme exhaustif et ciblé de stages d'étudiants dans les services publics pour les étudiants qui poursuivent des études en sciences infirmières, en éducation, en travail social et dans d'autres programmes qui forment des étudiants pour répondre aux besoins en matière de main-d'oeuvre actuels et futurs des services publics.

Motions réglées

Motion 1 — M^{me} Landry. Débat sur la motion le 3 novembre 2022 ; rejet de la motion le 3 novembre 2022.

Motion 2 — M. Bourque. Débat sur la motion le 24 novembre 2022 ; rejet de la motion le 24 novembre 2022.

Motion 3 — M^{me} Landry. Débat sur la motion le 8 décembre 2022 ; rejet de la motion le 8 décembre 2022.

Motion 7 — M. Legacy. Débat sur la motion le 17 novembre 2022 ; rejet de la motion le 17 novembre 2022.

Motion 8 — M. Coon. Retrait de la motion le 17 novembre 2022.

Motion 10 — M^{me} Thériault. Débat sur la motion le 15 décembre 2022 ; adoption de la motion amendée le 15 décembre 2022.

Motion 12 — M^{me} Thériault. Débat sur la motion le 8 décembre 2022 ; adoption de la motion amendée le 8 décembre 2022.

Motion 16 — M. Coon. Retrait de la motion le 24 novembre 2022.

Motion 20 — M. Bourque. Débat sur la motion le 15 décembre 2022 ; adoption de la motion amendée le 15 décembre 2022.

Motion 26 — M. Coon. Adoption de la motion le 16 décembre 2022.

PÉTITIONS

- | | |
|--|--------------------------------|
| 1, M. LeBlanc — présentée le 28 octobre 2022. | (Réponse, le 16 novembre 2022) |
| 2, M. Coon — présentée le 1 ^{er} novembre 2022. | (Réponse, le 7 décembre 2022) |
| 3, M. Arseneau — présentée le 2 novembre 2022. | (Réponse, le 7 décembre 2022) |
| 4, M. Arseneault — présentée le 3 novembre 2022. | (Réponse, le 20 janvier 2023) |
| 5, M ^{me} Mitton — présentée le 3 novembre 2022. | (Réponse, le 7 décembre 2022) |
| 6, M. LePage — présentée le 3 novembre 2022. | (Réponse, le 20 janvier 2023) |
| 7, M ^{me} Mitton — présentée le 15 novembre 2022. | (Réponse, le 7 décembre 2022) |
| 8, M. Arseneau — présentée le 15 novembre 2022. | (Réponse, le 5 décembre 2022) |
| 9, M. Coon — présentée le 16 novembre 2022. | (Réponse, le 7 décembre 2022) |

RAPPORTS DE COMITÉS

Comité permanent de la politique économique

- premier rapport déposé le 15 novembre 2022.
- deuxième rapport déposé le 23 novembre 2022.
- troisième rapport déposé le 24 novembre 2022.
- quatrième rapport déposé le 6 décembre 2022.
- cinquième rapport déposé le 8 décembre 2022.
- sixième rapport déposé le 13 décembre 2022.
- septième rapport déposé le 15 décembre 2022.

Comité spécial sur l'accessibilité au Nouveau-Brunswick

- rapport d'étape déposé le 16 décembre 2022.

RAPPORTS/DOCUMENTS

Dépôt à la Chambre

Budget principal, 2023-2024

- transmis par message de S.H. la lieutenant-gouverneure et déposé par l'hon. M. Steeves, le 21 mars 2023.

Budget 2023-2024, croissance et possibilités, travailler dans l'intérêt des gens du Nouveau-Brunswick

- déposé par l'hon. M. Steeves, le 21 mars 2023.

Perspectives économiques, 2023-2024

- déposé par l'hon. M. Steeves, le 21 mars 2023.

QUESTIONS ÉCRITES (Voir annexe A)

Shayne Davies,
greffier de l'Assemblée législative

ANNEXE A

QUESTIONS ÉCRITES

Question 1 de M^{me} Mitton

(Réponse, le 5 décembre 2022)